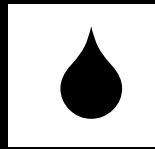




FICHE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Programme de prévention de la pollution - Division des programmes fédéraux

Fiche #19:



Une marina propre : Remplissage du réservoir, évacuation de l'eau de cale et déversements

La présente fiche sur la prévention de la pollution fait partie d'une série préparée dans le cadre du Programme de prévention de la pollution de la Division des programmes fédéraux, Direction générale de la protection de l'environnement d'Environnement Canada - Région de l'Ontario. Ce programme est destiné à aider les ministères fédéraux en Ontario à adopter un comportement modèle en matière d'environnement en allant au delà de la simple conformité à la réglementation. La fiche porte sur les sujets suivants :

- Les problèmes que présente le rejet d'eau de cale et de carburants dans les eaux des ports de plaisance;
- Les mesures à prendre pour prévenir la pollution et préserver la qualité de l'eau des marinas.



Le problème en bref :

Les pertes de carburant et le déversement de l'eau de cale contaminée des bateaux de plaisance dans la voie navigable peuvent avoir des répercussions graves sur l'écosystème de la marina.



Le but :

Encourager les usagers à faire le plein de carburant pour leurs bateaux d'une façon appropriée et à procéder à l'évacuation adéquate de l'eau du compartiment réservé au moteur.



Les procédés :

Les exploitants des marinas et les propriétaires de bateaux peuvent appuyer les efforts de protection de la qualité de l'eau du bassin de la marina en procédant au remplissage du réservoir et à l'évacuation de l'eau de cale conformément aux lignes directrices qui suivent:

Remplissage du réservoir

- ❑ Soyez attentifs et empêchez le carburant de se répandre dans l'eau lorsque vous faites le plein de carburant.
- ❑ Ne remplissez pas le réservoir à la limite de sa capacité; vérifiez la capacité de votre réservoir avant de faire le plein.
- ❑ Placez un récipient, un carton ou un textile absorbant par-dessus l'orifice de remplissage du

carburant ou sous la mise à l'air libre du carburant pour recueillir toute éclaboussure.

- ❑ Écoutez les sons que rend le tuyau de remplissage pour devancer le moment où le réservoir atteindra sa pleine capacité, afin d'éviter les éclaboussures.
- ❑ Évitez les pertes de carburant provenant de la ventilation du réservoir en installant un séparateur d'eau et d'essence ou un sifflet à air dans votre tuyau de ventilation.



Évacuation de l'eau de cale

- ❑ Avant de procéder au pompage, inspectez la cale du bateau pour vous assurer qu'il n'y a pas eu de fuite de carburant.
- ❑ N'évacuez pas l'eau présente dans la cale si vous observez un léger film transparent et brillant à la surface; installez des bacs pour recueillir le carburant qui dégouline.
- ❑ Assurez-vous que le moteur et tous les autres systèmes soient en bon état de fonctionnement et qu'aucun joint d'étanchéité ou garniture ne présente des fuites.
- ❑ Utilisez du matériel qui absorbe le pétrole, comme des boudins de cale et des coussins de cuvette moteur, afin de favoriser le nettoyage de l'eau de la cale.

- ❑ Comme mesure de prévention supplémentaire, vous pouvez aussi installer des séparateurs d'eau et d'essence dans les conduites d'évacuation de la pompe de cale.
- ❑ S'il est impossible de nettoyer suffisamment l'eau de cale pour ensuite la déverser, demandez à une équipe de la marina d'évacuer l'eau polluée de la manière appropriée.

En cas de fuite

En cas de rejet de carburant ou de tout autre contaminant alors que vous avez pris toutes les précautions et suivi les procédures qui auraient dû permettre d'éviter ce genre d'incident, le port de plaisance doit être prêt à prendre les " premières mesures d'urgence ". Cette intervention exige de la part du personnel une formation, de même qu'un équipement adapté aux interventions en cas de déversement. Dans la plupart des cas, les premières mesures d'urgence reposent sur la présence d'un personnel ayant les compétences et les connaissances voulues pour évaluer rapidement le niveau de risque pour la marina sur le plan de la sécurité et de l'environnement, d'une part, et pour les propriétés, d'autre part. Le personnel de la marina doit également agir avec efficacité et rapidité. On s'attardera avant tout à trouver la source de la fuite et à réparer l'avarie, tout en prenant des mesures préliminaires pour empêcher les polluants de se répandre dans l'environnement. Certains gestes peuvent être posés :



- ❑ Si la fuite se produit au moment du remplissage, cessez immédiatement de remplir votre réservoir.
- ❑ Utilisez des bouées absorbantes pour aider à contenir la fuite (du matériel pour contenir les fuites, semblable à celui illustré ci-dessus, devrait être accessible dans toutes les marinas).
- ❑ Déclarez toutes les fuites au *Spills Action Centre* au 1-800-268-6060.
- ❑ Pour nettoyer les petites fuites qui se sont produites, placez un matériau absorbant sur la face interne des bouées formant barrage, en vue d'absorber les polluants.
- ❑ Lorsque vous avez fini de nettoyer, assurez-vous de vous débarrasser du matériel que vous avez employé de la façon qui convient.

Cette fiche de prévention de la pollution en vue d'assurer la propreté des marinas s'inspire des lignes directrices publiées à l'origine par la *Sea Grant University of Rhode Island*

Cas de réussite

Votre ministère a-t-il réussi un projet de prévention de la pollution dont il pourrait nous faire part? D'autres ministères du gouvernement de l'Ontario aimeraient savoir comment vous avez fait face à un problème particulier. Veuillez transmettre les renseignements pertinents à la Division des programmes fédéraux, Environnement Canada, Coordonnateur de la prévention de la pollution, et nous veillerons à ce que toutes les parties intéressées reçoivent ces renseignements.

Autres sources de renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les avantages des activités de prévention de la pollution dans les marinas, prière de communiquer avec :

The Ontario Marina Operators' Association
 Box 105, 2 Poyntz Street
 Penetanguishene, ON, L9M 1M2
 1-888-579-BOAT et
www.letsgoboating.com

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de prévention de la pollution aux installations fédérales en Ontario, veuillez vous adresser à :

Division des programmes fédéraux
 Direction générale de la protection de l'environnement -
 Région de l'Ontario
 ENVIRONNEMENT CANADA
 49, promenade Camelot, Nepean (Ontario) K1A 0H3
 Téléphone : (613) 952-8675;
 Télécopieur : (613) 952-8995
 Courrier électronique : fpd@ec.gc.ca
 On peut trouver toutes les fiches sur Internet à :
www.on.ec.gc.ca/epb/fpd